



## FOIRE AUX QUESTIONS DEMANDEURS

▪ LIENS UTILES : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

▪ QUESTIONS :

► **Comment faire pour déposer ou mettre à jour ma demande de logement ?**

Pour la création, le renouvellement ou la mise à jour de votre demande de logement, merci de vous connecter sur le site du gouvernement [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Au vu de la situation actuelle, aucun délai de traitement ne peut vous être garanti.

Seules les difficultés récurrentes de connexion seront traitées par nos services ; vous pouvez nous adresser un mail à [demandeslogement@office64.fr](mailto:demandeslogement@office64.fr) pour le secteur basque et à [agence.bearn@office64.fr](mailto:agence.bearn@office64.fr) pour le secteur Béarn.

► **Mon dossier est passé ou devait passer prochainement en Commission d'Attribution des Logements, quelle suite allez vous y réserver ?**

Le traitement de vos dossiers est toujours assuré par le biais du télétravail; les Commissions d'Attribution des Logements ainsi que la réalisation des états des lieux sont momentanément suspendues mais nos équipes restent mobilisées et ne manquerons de vous tenir informés de l'évolution de la situation. Pour toute demande particulière, vous pouvez nous adresser un mail à [pole.attribution2@office64.fr](mailto:pole.attribution2@office64.fr) pour le secteur basque ou à [attribution.billere@office64.fr](mailto:attribution.billere@office64.fr) pour le secteur béarn.